

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur la biodiversité, clairement sous-évalué en raison d'un état initial minimisé par omission de la ZNIEFF « Plaine de Doussay » située à 1500m de la ZIP.

Page 47/239 :

« **Synthèse des enjeux sur les zones naturelles d'inventaire et de protection**

L'étude du zonage écologique révèle que le secteur immédiat dans lequel s'intègre le projet est modéré sur le plan écologique, aucun périmètre de protection ou d'inventaire n'étant répertorié à moins d'1,5 km de la ZIP. Cependant, 32 ZNIEFF, 2 sites Natura 2000, 1 PNR et 5 sites gérés par le CEN sont présents dans un rayon de 20 km autour du projet. Toutefois, il est à noter que le choix de l'emplacement du projet permet de s'éloigner de la majorité de ces zonages, puisque seule une ZNIEFF se trouve au sein de l'aire d'étude rapprochée (AER), soit à moins de 5 km. »

Totalement faux puisque la ZNIEFF « Plaine de Doussay » se situe à 1500m de la ZIP.

Donc le raisonnement d'un emplacement du projet réfléchi s'avère alors fantaisiste.

Cette étude naturaliste de CERA environnement est donc entachée de grosses irrégularités

puisque la zone la plus de protection la plus proche du projet, et non des moindres puisqu'elle a pour objectif la préservation d'une espèce menacée d'extinction, a été omise.

« En revanche, 2 ZPS sont présentes, situées à plus de 6 km de la ZIP. La plus proche, « **Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois** », débute à 6,3 km du périmètre du projet.

../..

La proximité de ce site Natura 2000 mérite une attention particulière au regard des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire qui y sont présentes.

*La seconde ZPS se trouve relativement loin de la ZIP du projet, puisqu'elle débute à 18 km de celle-ci. Il s'agit de la « **Forêt de Moulières, landes du Pinail, bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran** », qui héberge une grande richesse avifaunistique. C'est une zone de refuge et de réservoir ayant une importance majeure dans la dynamique des populations régionales de certaines espèces communautaires, notamment pour des rapaces forestiers connus pour posséder un large domaine vital : Bondrée apivore, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc et Aigle botté*

../..

Ces carrières ne semblent héberger que très rarement des individus en période estivale. C'est pourquoi les populations de chiroptères qui les fréquentent sont surtout susceptibles de traverser la ZIP en période de transit, au moment de rejoindre ou de quitter leur gîte hivernal. Deux ensembles boisés classés en ZNIEFF de type II, situés de part et d'autre de la ZIP, abritent également des chiroptères déterminants. La **Forêt de Scévolle**, débutant à 6,5 km au sud-ouest du périmètre du projet, héberge Barbastelle, Grand Rhinolophe, Murin de Daubenton, Murin à moustaches et Pipistrelle de Kuhl. La Barbastelle au moins, parmi ces espèces, est susceptible de venir chasser sur la ZIP puisqu'elle peut atteindre une distance allant jusqu'à 10 voire 25 km entre son gîte et son terrain de chasse. Le Massif de Moulière abrite quant à lui le Murin de Daubenton, la Noctule commune et la Noctule de Leisler. La distance qui le sépare de la ZIP rend sa fréquentation par ces populations peu probables, toutefois il a été démontré que les Noctules (en particulier la commune) peuvent parfois se rendre jusqu'à 20 km de leur gîte pour chasser.

En lien avec la ZPS des « **Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois** », **plusieurs ZNIEFF présentent un grand intérêt pour l'avifaune et en particulier pour des espèces telles que l'Outarde canepetière et le Bruant ortolan.** Les différentes ZNIEFF de plaines cultivées sont également particulièrement intéressantes pour plusieurs autres oiseaux en période de nidification (Busards cendré et Saint-Martin, OEdicnème criard, etc.) et d'hivernage (Pluvier doré, Vanneau huppé). Les milieux forestiers et de landes accueillent, un cortège de rapaces (busards, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, etc.) et d'espèces sylvoicoles et landicoles intéressantes dans le contexte régional.

Pour information : ZNIEFF plaine de Doussay : espèces déterminantes : Outarde canepetière, Oedicnème criard, busards cendrés, Saint-Martin ainsi que le Bruant ortolan, qui atteint ici la limite nord-est de sa répartition dans le département. Vanneau huppé

Malgré l'omission de cette ZNIEFF la plus proche et très sensible, CERA Environnement reconnaît dans son étude la très forte sensibilité de la zone et le grand intérêt pour l'avifaune de ces différentes zones naturelles et protégées à proximité.

Pour ces raisons, merci de rendre un avis défavorable.